

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1785

23 septembre 2006

SOMMAIRE

AIG/Lincoln Lakeview, S.à r.l., Luxembourg	85645	Du Fort Investors S.A., Luxembourg	85675
Amadeus Porcelain S.A., Luxembourg	85673	E & H Consult, S.à r.l., Mamer	85635
Amsit S.A., Luxembourg	85677	E-Services S.A., Bertrange	85674
Argos Soditic Partners S.A., Luxembourg	85679	Esla Holding S.A., Luxembourg	85667
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85668	Euro Co AG, Echternach	85669
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85668	European Network Fund, Sicav, Luxembourg	85676
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85668	Flomatron, S.à r.l., Troisvierges	85670
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85668	Galfin S.A., Luxembourg	85645
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85668	GiGi-Design, S.à r.l., Leudelange	85663
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85669	GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.A., Mamer	85676
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85669	GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Mamer	85676
Atomic Media Group, S.à r.l., Luxembourg	85669	Gloria, S.à r.l., Luxembourg	85673
B. et C.E. S.A., Luxembourg	85678	GNT Lux S.A., Foetz	85675
Balkan, S.à r.l., Luxembourg	85674	Heycor S.A., Boevange	85636
BIS&S, S.à r.l., Mertzig	85672	Heycor S.A., Boevange	85636
Biscoe Investments S.A., Luxembourg	85671	Heycor S.A., Boevange	85636
Biscoe Investments S.A., Luxembourg	85671	Heycor S.A., Boevange	85636
Biscoe Investments S.A., Luxembourg	85671	Heycor S.A., Boevange	85637
Biscoe Investments S.A., Luxembourg	85671	Heycor S.A., Boevange	85637
BS-Invest, S.à r.l., Luxembourg	85679	Heycor S.A., Hachiville	85636
Café-Restaurant op der Gare Bei den Zwillingen, S.à r.l., Eischen	85669	Heycor S.A., Hachiville	85636
CBS S.A., Luxembourg	85678	Hotelinvest S.A. Holding, Luxembourg	85672
CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise S.A., Lu- xembourg	85672	HSH Nordbank AG, Luxembourg Branch, Luxem- bourg	85634
CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise S.A., Mer- sch	85674	Interprince Investment Company S.A., Luxem- bourg	85644
Chimenti, S.à r.l., Fischbach	85679	IPN S.A., Luxembourg	85680
Clearwire Europe, S.à r.l., Luxembourg	85673	IPN S.A., Luxembourg	85680
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A., Luxembourg	85679	Janes S.A.H., Luxembourg	85678
Coparcomi, Consortium de Participations Com- merciales et Industrielles S.A., Luxembourg	85645	Juwe Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85665
Cristal Consult S.A., Luxembourg	85667	Juwe Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85665
DJB, G.m.b.H., Bereldange	85663	Juwe Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85665
DJB, G.m.b.H., Bereldange	85663	Juwe Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85665
DRS Consulting & Services S.A., Luxembourg	85672	Juwe Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85665
DRS Consulting & Services S.A., Luxembourg	85672	Juwe Gare, S.à r.l., Luxembourg	85635
		Juwe Gare, S.à r.l., Luxembourg	85635
		Juwe Gare, S.à r.l., Luxembourg	85635
		Juwe Gare, S.à r.l., Luxembourg	85635

Locations Privées Agence Aldringen, S.à r.l., Luxembourg	85675	Ristorante La Fontana S.A., Capellen	85674
Lux Management Holding S.A., Luxembourg	85667	Roumaninvest S.A., Luxembourg	85677
Mafralux, S.à r.l., Frisange	85676	S.A.I.L. - Société d'Assistance Informatique Luxembourg bourgeoise S.A., Wiltz	85670
Mapping International S.A., Luxembourg	85678	S.A.I.L. - Société d'Assistance Informatique Luxembourg bourgeoise S.A., Wiltz	85670
Marcom House S.A., Luxembourg	85670	Salon Isabel Coiffure, S.à r.l., Mamer	85675
Mater Soparfi S.A., Differdange	85664	Schiffsgesellschaft MS «Bellevue», Luxembourg	85663
MBNA Receivables Limited, S.à r.l., Luxembourg	85677	Sefi Group S.A., Luxembourg	85667
Modul-Stall-Luxembourg, S.à r.l., Angelsberg	85663	Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg, Soc. Coop., Esch- sur-Alzette	85671
Obélix S.A., Luxembourg	85634	Société Luxembourgeoise Etam S.A., Luxem- bourg	85676
OPG-Russia, S.à r.l., Luxembourg	85634	Society Objects S.A., Luxembourg	85673
Paid-PCAP Sub 3, S.à r.l., Luxembourg	85637	Sofco Groupe S.A., Luxembourg	85680
Parc Real Estate S.A., Differdange	85666	Stips Luxembourg S.A., Luxembourg	85662
Parc Real Estate S.A., Differdange	85666	Telespazio Luxembourg S.A.	85679
Parc Real Estate S.A., Differdange	85666	Winchester Finance S.A., Luxembourg	85666
Parc Real Estate S.A., Differdange	85666	Zipa Food Trading S.A., Luxembourg	85664
proma Unternehmensberatung, S.à r.l., Luxembourg	85670	Zipa Food Trading S.A., Luxembourg	85664
R.S.M. S.A., Luxembourg	85644	«InSyDe», Information, Systèmes et Développe- ment S.à r.l., Luxembourg	85674
R.S.M. S.A., Luxembourg	85644		
R.S.M. S.A., Luxembourg	85644		
Resources Management Corporation, S.à r.l., Luxembourg	85637		
Rifkolux, S.à r.l., Bigonville	85635		

HSH NORDBANK AG, LUXEMBOURG BRANCH, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxembourg B 27.292.

Die Damen und Herren Christa Bures, Julia Clüsserath, Wolfgang Dürr, Hanns Grad, Jochen Klaproth, Jürgen Petri, Hans-Albrecht Sasse, Thomas Neumann, Jörg Arndt, Jochen Micket, Astrid Ewald, Paul Harr, Martine Jank und Britta Marquardt sind als Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ausgeschieden.

Die Herren Jörg Arndt und Rainer Helms sind als Niederlassungsleiter (Handlungsbevollmächtigte) der Zweigniederlassung ernannt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075773.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**OPG-RUSSIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ORCO CAPITOL, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 117.045.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42953 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 19 juillet 2006.

J. Elvinger

Notaire

(071530.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

OBELIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 72.984.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(077180.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

85635

E & H CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 33.386.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076618.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

RIFKOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 2, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 103.172.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Signature.

(971232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

JUWE GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.693.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.693.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.693.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.693.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 37.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 37.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971254.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9740 Boevange, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

HEYCOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9740 Boevange, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.232.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 27 avril 2006, réf. DSO-BP00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(971261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

RESOURCES MANAGEMENT CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.428.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESOURCES MANAGEMENT CORPORATION, S.à r.l.

D. N. Chorafas

Gérant

(070901.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PAID-PCAP SUB 3, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 118.923.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PAN-AFRICAN INVESTMENT PARTNERS LIMITED, having its registered office at IFS Court, TwentyEight Cybercity, Ebene, Mauritius and

PAN-COMMONWEALTH AFRICAN PARTNERS LIMITED, having its registered office at IFS Court, TwentyEight Cybercity, Ebene, Mauritius

both duly represented by Mr Laurent Heiliger, Expert-Comptable, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, acting in the above capacity, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of PAIP-PCAP SUB 3.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and pat-

ents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by four thousand (4,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the four thousand (4,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

PAN-AFRICAN INVESTMENT PARTNERS LIMITED:	2,000 shares
PAN-COMMONWEALTH AFRICAN PARTNERS LIMITED:	2,000 shares

The sum of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholders of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2006:

- Mr Sofiane Lahmar, vice president, residing in 1055 Thomas Jefferson St. N.W., Suite 218, Washington D.C. 20007, United States, as manager of category A,
- Mr Manuel Hack, expert-comptable, residing in Luxembourg, as manager of category B,
- Mr Laurent Heilliger, expert-comptable, residing in Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

PAN-AFRICAN INVESTMENT PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à IFS Court, TwentyEight Cybercity, Ebene, Mauritius et,

PAN-COMMONWEALTH AFRICAN PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à IFS Court, TwentyEight Cybercity, Ebene, Mauritius,

les deux dûment représentées par Monsieur Laurent Heilliger, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PAIP-PCAP SUB 3.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les quatre mille (4.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme il suit:

PAN-AFRICAN INVESTMENT PARTNERS LIMITED	2.000 parts sociales
PAN-COMMONWEALTH AFRICAN PARTNERS LIMITED	2.000 parts sociales

La somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes comme associés uniques de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décident de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décident par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2006:

- M. Sofiane Lahmar, vice-président, demeurant 1055 Thomas Jefferson St. N.W., Suite 218, Washington D.C. 20007, Etats-Unis, gérant de catégorie A,

- M. Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, gérant de catégorie B,

- M. Laurent Heilliger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 21, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

J. Elvinger.

(095503.3/211/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

INTERPRINCE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 85.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(071062.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.888.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(076924.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.888.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(076926.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.888.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(076928.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

85645

GALFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071145.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

**COPARCOMI, CONSORTIUM DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 100.473.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

(071262.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

**AIG/LINCOLN LAKEVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 118.949.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first of August.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 61, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81.833, hereby represented by Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 29 August 2006; and

2. FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 2QP, Channel Islands, registered under no. 89971 with the Jersey Financial Services Commission, hereby represented by Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 August 2006.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Definitions

Affiliate of a Shareholder means any natural or legal person that controls, is controlled by, or is under common control with that Shareholder. For purposes of this definition, «control» shall mean the beneficial ownership, directly or indirectly, of more than 50% of the voting power of, the power to elect a majority of the members of the management board of or otherwise control the policy and management of a person; Affiliate also means any financial fund subject to an investment management agreement concluded with FABIAN CAPITAL Ltd.;

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Audited Accounts means the report and audited accounts of the Company and the audited consolidated accounts of the Group for the financial period ending on the relevant balance sheet date prepared in accordance with IFRS and US GAAP;

Auditors means such internationally recognized firm of chartered or certified public accountants appointed auditors of the Group from time to time;

Board of Managers means the board of managers of the Company;

Building means the building or buildings to be constructed on the Development Site pursuant to the Project;

Business means, in relation to the Company, to own and manage, and receive distributions from, the Project Company, and distribute profits to the Shareholders, all in accordance with the terms of the Joint Venture Agreement;

Business Days means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in Bucharest, London, Budapest, Luxembourg or New York City;

Class A Shares means from time to time all issued and outstanding shares of class A in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 25 each (and Class A Share means any of them);

Class B Shares means from time to time all issued and outstanding shares of class B in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 25 each (and Class B Share means any of them);

Companies Act means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Development Site means the site comprised of three plots located at the intersection of Barbu Vacarescu and Fabrica de Glucoza Streets, Bucharest, to be developed with the Project pursuant to the Joint Venture Agreement;

Encumbrance means any encumbrances and/or obligations including (without limitation) any rights in property, mortgages, securities, charges, options, pre-emptions, contracts for sale, claims, leases, subleases, rights to use, rights of servitude, permanent right of use (and/or any conditional or preliminary sale agreements or contracts for the grant of any such encumbrances or obligations or dispositions) or any government or authority (including defence) related rights of use, or other rights in favour of any party or person, legal entity, partnership, body, authority or organisation, or otherwise relating to or affecting the applicable property or shares of or ownership interest in the Company;

General Meeting means the general meeting of the Shareholders of the Company;

General Project Design means the height, depth and volume (i.e., the «envelope») of the Building and its general appearance;

Group means the Company and the Project Company;

Joint Venture Agreement means the joint venture agreement to be dated on or around the date of incorporation of the Company by and between the Shareholders containing the terms and conditions of the joint venture formed between the Shareholders for developing, financing, building, owning and operating the Project;

Lender means any Third Party commercial lender or lenders that will provide a Project Financing Loan for the Project;

Lender Security means any collateral or other security as may be required by the Lender for the purpose of securing a Project Financing Loan;

Major Default means

(i) A holder of shares of one class' breach of clause 14 of the Joint Venture Agreement that remains uncured for a period of 10 days after a holder of shares of the other class gives notice thereof;

(ii) A holder of shares of one class is declared bankrupt or is liquidated or suspends its payments or enters into composition arrangements (which in the case of involuntary composition arrangements, are not dismissed or stayed to the satisfaction of the holder(s) of shares of the other class within 60 days) or is unable to pay its debts as they come due; and

(iii) Material breach by a holder of shares of one class of any of its other obligations under the Joint Venture Agreement that remains uncured for a period of 30 days after a holder of shares of the other class gives notice thereof. For the avoidance of doubt, the foregoing shall include, without limitation, a shareholders' failure to provide funding to the Joint Venture Company in accordance with clause 10 of the Joint Venture Agreement, and a shareholders' failure to provide a guarantee or to lend monies in accordance with clause 11.4 of the Joint Venture Agreement.

Managers means the members of the Board of Managers from time to time (and Manager means any of them);

Occupancy Permit means delivery-receipt minutes (Romanian: proces-verbal de receptie la terminarea lucrarilor) and all and any other Authority permits, certificates, authorisations or similar required by the Project Company before it can legally allow any prospective tenant to enter into occupation of any part of the Building;

Project means the development, construction, marketing and leasing of a Class A office complex having approximately 22,000 square meters of leasable area and 367 parking spaces on the Development Site;

Project Company means BVB REAL ESTATE SRL, a limited liability company organized and existing under Romanian law, having its registered seat at 30 Negru Voda St., Pitesti, Arges County, Romania, registered with the Trade Registry of Arges County under number J03/1308/2004, Unique Registration Code 16631830, fiscal attribute R;

Project Financing Loan means any debt financing to the Project Company pursuant to Clause 11 of the Joint Venture Agreement;

Project Sale means, upon the Project achieving Rent Stabilization, the sale of the Project to a Third Party through (unless otherwise agreed by the Shareholders) the sale of all of the equity interests in the Project Company as permitted or required pursuant to the Joint Venture Agreement;

Qualified Resolution of the General Meeting means a resolution by the General Meeting that requires the unanimous approval of all the Shareholders;

Qualifying Transferee means any Affiliate of FABIAN ROMANIAN PROPERTY FUND LIMITED or of FABIAN CAPITAL Ltd., or of any financial fund subject to an investment management contract with FABIAN CAPITAL Ltd., that is a financial institution or professional financial investor (i) whose financial standing is similar to FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, (ii) that is not a real estate developer or general contractor, (iii) that does not own or control, or plan to own or control, any property that competes or would compete with the Project prior to Rent Stabilization and (iv) is not a financial institution or professional financial investor that controls or owns sites for office development, office developments under construction or any existing premises with an office vacancy rate greater than 40% of total office area and a vacancy area greater than 750 sqm and (v) meets the normal and usual compliance criteria of the ultimate parent company of AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

Rent Stabilization means that tenants have taken occupancy and begun paying rent under leases for 90% or more of the leasable space in the Project;

Shareholders means from time to time the holders of the Shares (and Shareholder means any of them);

Shares means from time to time collectively, the Class A Shares and the Class B Shares, and any other issued shares of any class in the share capital of the Company, as the case may be (and Share means any of them); and

Third Party means a person (whether natural, corporate or other legal entity) (a) who is not a Shareholder and (b) who is not an Affiliate of a Shareholder and (c) who does not own (directly or indirectly) any of the voting share capital of a Shareholder and (d) none of whose voting share capital is owned (directly or indirectly) by a Shareholder and (e) who is not a director of a Shareholder or an immediate relative thereof.

Any capitalized terms not otherwise defined in the Articles (including this Definitions section) shall have the same meaning as in the Joint Venture Agreement.

Chapter II. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is established under Luxembourg law by the name of AIG/LINCOLN LAKEVIEW, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and particularly by the Companies Act), the Joint Venture Agreement and the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop, own (on a long- or short-term basis), operate and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Companies Act), loans, bond loans, advances or guarantees and «letters of comfort».

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter III. - Share capital

Art. 4. Share capital.

4.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each divided into two hundred and fifty (250) Class A Shares and two hundred and fifty (250) Class B Shares.

4.2 The subscribed share capital of the Company may be changed at any time by means of a Qualified Resolution of the General Meeting.

4.3 The authorised share capital of the Company is set at EUR 50,000 (fifty thousand Euro). The Board of Managers is authorized, in case of a Major Default or in case of a resolution of the Board of Managers approved by at least one Class A Manager and one Class B Manager, to render effective increase(s) of the share capital under the authorised share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised Shares which have not yet been subscribed, within the limits of and in an amount up to the amount of the authorised share capital.

4.4 The Board of Managers shall decide to issue Shares in any of the existing classes of Shares or to create a new class of Shares, with or without premium, to be paid up in cash or by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such Shares, subject to article 189 of the Companies Act.

4.5 The Board of Managers is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription under the authorised share capital. Unless provided otherwise by Clause 17 of the Joint Venture Agreement, newly issued shares shall first be offered to existing Shareholders on a pro rata basis.

4.6 Each time the Board of Managers shall act, or shall be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised under this article 4, such share capital increase shall be recorded in a notarial deed at the latest one month after the decision by the Board of Managers to increase the share capital.

Art. 5. Profit sharing. Subject to Clauses 12 and 17 of the Joint Venture Agreement, each Class A Share and each Class B Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Subject to article 6.4 and to the extent legally permissible, in case of a single Shareholder, the Shares are freely transferable to non-Shareholders.

6.2 Subject to article 6.4 and to the extent legally permissible, in case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares mortis causa to third parties must be approved by Shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

6.3 Subject to article 6.4 and to the extent legally permissible, in case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised in a General Meeting by a resolution of Shareholders who hold at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company.

6.4 Prior to the issuance of the Occupancy Permit in respect of the leasable areas of the Building, neither Shareholder can do, or agree to do, any of the following without the prior written consent of the other Shareholder:

- (a) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of its Shares or any interest in any of its Shares,
- (b) sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any of its Shares or any interest in its Shares, or
- (c) enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its Shares,

in each case save as permitted or required for the purpose of granting any Lender Security, provided, however, that (i) FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED may transfer all (and not less than all) of its Shares to a Qualifying Transferee at any time after Completion, and (ii) either Shareholder may transfer all (and not less than all) of its Shares to an Affiliate of similar financial standing, provided that:

(a) in the event that a Lender's prior consent is required to a transfer of Shares, no such transfer may occur without the transferor first obtaining consent in writing to the transfer in a form reasonably satisfactory to the other Shareholder(s);

(b) the transferee enters into a deed of adherence, in form and substance reasonably acceptable to the non-transferring Shareholder(s), agreeing to be bound by the terms of the Joint Venture Agreement in all respects as if it had been a party thereto in the capacity of the transferor; and

(c) if a Shareholder transfers its Shares to an Affiliate, and such Affiliate ceases for any reason to be an Affiliate of the transferring Shareholder, the transferring Shareholder shall immediately procure the transfer of the Shares either back to such Shareholder or to another Affiliate.

6.5 Upon the occurrence of a Major Default by the holder(s) of Class B Shares, article 6.4 above shall no longer apply with respect to the Class B Shares, and thereafter the holder(s) of Class B Shares shall not, at any time, without the prior written consent of the holder(s) of the Class A Shares, (i) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of Class B Shares or any interest in any Class B Shares, (B) sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any Class B Shares or any interest in Class B Shares or (C) enter into any agreement in respect of the votes attached to any Class B Shares.

6.6 Upon the occurrence of a Major Default by the holder(s) of Class A Shares, article 6.4 above shall no longer apply with respect to the Class A Shares, and thereafter the holder(s) of Class A Shares shall not, at any time, without the prior written consent of the holder(s) of the Class B Shares, (i) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of Class A Shares or any interest in any Class A Shares, (ii) sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any Class A Shares or any interest in Class A Shares or (iii) enter into any agreement in respect of the votes attached to any Class A Shares.

Art. 7. Project Sale.

7.1 Upon the Project being offered for sale in accordance with Clause 13.1 of the Joint Venture Agreement and following receipt of the third bona fide offer (or such other minimum number of offers as may be agreed by all Shareholders) from a serious potential Project Sale purchaser, the holder(s) of Class B Shares shall have the right, exercisable within 15 Business Days of receipt of the required number of offers, to notify the holder(s) of Class A Shares that they wish to purchase all (and not less than all) of the Class A Shares, directly or through one or more affiliated companies (the Pre-emptive Purchase Right), and the holder(s) of Class A Shares shall thereupon be required to sell all the Class A Shares held by them to the holder(s) of Class B Shares or their designated affiliated purchaser(s), at a price equal to the highest offer received from potential Project Sale purchasers multiplied by the percentage of Shares represented by the Class A Shares, upon the Pre-emptive Purchase Right Terms (as defined in Clause 13.4 of the Joint Venture Agreement).

7.2 In the event that a sale of the Project is agreed under the circumstances contemplated under Clause 13.2 of the Joint Venture Agreement, the holder(s) of Class B Shares shall have a Pre-emptive Purchase Right, exercisable within 5 Business Days of such agreement to sell the Project, to purchase all (and not less than all) of the Class A Shares, at a price equal to the sale price agreed multiplied by the percentage of Shares represented by the Class A Shares, on the Pre-emptive Purchase Right Terms.

7.3 Upon the occurrence of a Major Default by the holder(s) of Class B Shares, Pre-emptive Purchase Right shall cease to exist.

7.4 If in any of the circumstances contemplated under Clause 13.2 of the Joint Venture Agreement, no agreement may be reached as to whether to accept an offer for a proposed sale within 15 Business Days after receipt of the potential purchaser's offer, and such offer if accepted would constitute a Project Sale, the Shareholder that wishes to accept the offer (the Accepting Shareholder) shall have the right, exercisable within a further 10 Business Days, to notify the other Shareholder that does not wish to accept the offer (the Non-accepting Shareholder) that it wishes to require the Non-accepting Shareholder to purchase all (and not less than all) of the Accepting Shareholder's Shares (the Project Sale Put Option), and the Non-accepting Shareholder shall thereupon be required to purchase all of the Accepting Shareholder's Shares at a price equal to the offered price multiplied by the percentage of Shares held by the Accepting Shareholder, on the Pre-emptive Purchase Right Terms.

7.5 In the event that, following exercise of its Pre-emptive Purchase Right the holder(s) of Class B Shares or their designated purchaser(s) fail to complete the purchase of all of the Class A Shares in accordance with the Pre-emptive Purchase Right Terms, the Project Sale shall proceed with any of the original potential Project Sale purchasers or with any other bona fide Third Party purchaser, and in such case the holder(s) of the Class B Shares shall not have another Pre-emptive Purchase Right.

7.6 Upon a Project Sale or exercise of the Pre-emptive Purchase Right or Project Sale Put Option in accordance with this article 7 and Clause 13 of the Joint Venture Agreement the Board of Managers shall take any appropriate action and measures to ensure that the provisions of Clause 13.10 of the Joint Venture Company are complied with by the Company to the extent the Company is expressed to take any action or measures thereunder.

Art. 8. Redemption of Shares.

8.1 The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital.

8.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of, and on the terms and conditions to be decided upon by, a Qualified Resolution of the General Meeting.

Chapter III. - Management - Meeting of the Board of Managers - Representation - Authorised signatories

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Managers which shall be, in case of plurality of Shareholders, composed of four members (divided into two Class A Managers and two Class B Managers) who need not be Shareholders, and who shall be appointed by the General Meeting.

9.2 In case of plurality of Shareholders, the holder(s) of the Class A Shares shall have the right to nominate for their appointment by the General Meeting two persons or entities as Managers, such Managers to be designated as the class A managers of the Company (the Class A Managers, each a Class A Manager) and the holder(s) of the Class B Shares shall have the right to nominate for their appointment by the General Meeting two persons or entities for their appointment as Managers, such Managers to be designated as the class B managers of the Company (the Class B Managers, each a Class B Manager).

9.3 The Managers may be removed ad nutum (without cause) by the General Meeting with prior notice given to the Company by the Shareholder wishing to remove the Manager it has nominated for appointment pursuant to article 9.2 above.

9.4 If a Shareholder sells or otherwise disposes of its Shares, such selling Shareholder shall procure the resignation or removal of the Managers it had nominated for appointment.

9.5 In the event of a vacancy on the Board of Managers because of death, removal, retirement or otherwise, the Shareholder(s) entitled to nominate the Manager previously holding such seat shall have the right to nominate for appointment by the General Meeting a person or entity in order to fill such vacancy.

9.6 All the Managers shall serve without compensation unless otherwise resolved by the General Meeting.

Art. 10. Meeting of the Board of Managers.

10.1 The General Meeting may appoint among the Class A Managers a chairman (the Chairman) who will be chosen upon proposal by the holder(s) of the Class A Shares.

10.2 The Board of Managers shall meet as necessary and in any case at least once every six months.

10.3 The meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman (if any) or any two Managers.

10.4 Each Manager will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the Managers, at least ten Business Days prior written notice of board meeting shall be given, such notice to:

- (a) specify a reasonably detailed agenda (it being understood that any business not described in such notice shall not be transacted at the meeting unless otherwise unanimously approved by the Managers);
- (b) specify the place, the day and the hour of the meeting;
- (c) be accompanied by any relevant papers; and
- (d) be sent by courier or facsimile, or by e-mail followed-up by fax to each Manager.

10.5 The meeting of the Board will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

10.6 The notice requirement set forth under article 10.4 above may be waived by the consent in writing of each Manager, it being understood that a Manager's appearance at a meeting of the Board of Managers solely for the purpose of objecting to the holding of such meeting without prior notice shall not be deemed a waiver of the notice requirements set forth under article 10.4 above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

10.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another Manager as his proxy.

10.8 A Manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two Managers are present or represented at the meeting.

10.9 Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting of the Board of Managers by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.10 Resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document and may be evidenced by letter, telefax or telex.

10.11 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if all of its members are present or represented. Should any Managers fail to attend any meeting of the Board, then such meeting shall be adjourned and reconvened at the same time and place on the day that is 8 Business Days after the date of the inquorate meeting. If any Managers fail to attend such reconvened meeting of the Board of Managers, then the Board of Managers shall be deemed quorate notwithstanding such non-attendance.

10.12 Subject to article 10.13 below, decisions of the Board of Managers are taken by a simple majority of the votes cast. In case of an equality of votes the Chairman shall have a second casting vote.

10.13 The actions or resolutions listed hereunder (the Board Reserved Matters, each a Board Reserved Matter) shall not be undertaken by the Company without the prior approval of at least one Class A Manager and one Class B Manager:

(a) the formation, acquisition, liquidation, merger, consolidation, sale or transfer of subsidiaries and entering into or terminating partnerships, limited liability company or operating agreements, and joint ventures;

(b) the acquisition through one or a series of related transactions of any assets or property at a total cost of EUR 100,000 or more, unless the acquisition of such assets is within the Agreed Project Parameters;

(c) the sale or disposition through one or a series of related transactions of any assets with a total value of EUR 100,000 or more, unless such sale or disposition is a Project Sale permitted or required by the Joint Venture Agreement or is otherwise within the Agreed Project Parameters;

(d) incurring any indebtedness for borrowed money in excess of EUR 100,000, other than a Project Financing Loan within the Agreed Project Parameters;

(e) the Encumbrance of assets of the Company or the Project Company, other than Encumbrances (i) required by the Lender in connection with a Project Financing Loan, (ii) arising by operation of law or (iii) that are otherwise within the Agreed Project Parameters;

(f) the commencement or settlement of any litigation that is material in the context of the Business;

(g) amending or terminating the Development Management Agreement or the Construction Management Agreement;

(h) incurring any expenditure or liability that would increase the overall Project Budget by more than 5%;

(i) the appointment or termination of any employee, unless within the Agreed Project Parameters;

(j) selecting the architect for General Project Design;

(k) any material change in the Agreed Project Parameters, or any material divergence from the Agreed Project Parameters that would materially adversely affect the Project;

(l) entering into any contract that is material to the Company or the Project Company, except as permitted by the Agreed Project Parameters;

(m) select, instruct or terminate the Company's (or the Project Company's, as the case may be) accountants or auditor (be it statutory or external);

(n) make any material changes to the accounting principles or methods used in preparing the accounts of the Company or the Project Company;

(o) the carrying on of any business other than the Business;

(p) the disposal of or dilution of the Company's interests, directly or indirectly, in the Project Company (unless such disposal or dilution is part of a Project Sale permitted or required by the Joint Venture Agreement or is otherwise within the Agreed Project Parameters); and

(q) the entering into of any leasing agency contracts with respect to the Project and the establishment of any leasing fee.

10.14 here a Board Reserved Matter has been considered by a quorate meeting of the Board of Managers and no resolution either in favour of or against that specific Board Reserved Matter has been carried at such meeting then the procedure set forth under Clause 8 (deadlock) of the Joint Venture Agreement shall apply.

10.15 A Board Reserved Matter shall be deemed to have been approved if both Class A Managers or both Class B Managers fail to attend two successive meetings of the Board of Managers, the agenda for which includes one or more Board Reserved Matters, then such Board Reserved Matter(s) shall be deemed to have been approved by the absent Managers upon the convocation of the second meeting and, in such event, the absent Managers of one class shall be deemed to constitute the Managers of the other class as their proxy to resolve in favour and to sign the resolutions relating to the Board Reserved Matters.

10.16 A Board Reserved Matter and any other matter shall be deemed to have been approved if the holder(s) of one Class of Shares (Requesting Shareholder) provides the holder(s) of the other Class of Shares (Receiving Shareholder) with a written request to cause the approval by the Board of Managers of any matter, including without limitation one or more Board Reserved Matters, in the manner provided by Clause 19 of the Joint Venture Agreement, and the Receiving Shareholder (i) either provides the Requesting Shareholder with its written approval or (ii) fails to respond to the request within ten Business Days.

10.17 Upon the occurrence of a Major Default by the holder(s) of Class B Shares, article 10.13 above shall no longer apply and notwithstanding anything to the contrary in the Articles or the Joint Venture Agreement, the Shareholders hereby agree to give the control over the Board of Managers exclusively to the holder(s) of Class A Shares in such a way that the Shareholders undertake to (i) dismiss or to accept the resignation of the Class B Managers and to (ii) jointly nominate two additional Class A Managers. In such event, the holder(s) of Class B Shares constitute(s) the holder(s) of Class A shares as its (their) proxy to vote in its (their) name and in favour of any resolutions of the General Meeting relating to items (i) and (ii) of this article.

10.18 Upon the occurrence of a Major Default by the holder(s) of Class A Shares, article 10.13 above shall no longer apply and notwithstanding anything to the contrary in the Articles or the Joint Venture Agreement, the Shareholders hereby agree to give the control over the Board of Managers exclusively to the holder(s) of Class B Shares in such a way that the Shareholders undertake to (i) dismiss or to accept the resignation of the Class A Managers and to (ii) jointly nominate two Class B Managers. In such event, the holder(s) of Class A Shares constitute(s) the holder(s) of Class B shares as its (their) proxy to vote in its (their) name and in favour of any resolutions of the General Meeting relating to items (i) and (ii) of this article.

10.19 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the Secretary or by a Class A Manager and a Class B Manager. Any proxies will remain attached to the minutes of the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman, by the Secretary or by a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 11. Representation - Authorised signatories.

11.1 In dealing with third parties, the Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 11 shall be complied with.

11.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

11.3 The Company shall be bound toward third parties by the joint signatures of two Class A Managers. In case of occurrence of a Major Default by the holder(s) of Class A Shares, the Shareholders hereby agree, in furtherance to article 10.17 and 10.18 of the Articles and clause 17 of the Joint Venture Agreement, that the representation of the Company will be thereupon bound toward third parties by two Class B Managers. The Shareholders undertake to cause the Board of Managers to file immediately upon the occurrence of such a Major Default by the holder(s) of Class A Shares a notice at the Luxembourg trade and companies register aimed to inform third parties of the change having occurred in the representation of the Company and to the extent possible to cause the notice to be published in the Luxembourg official gazette at the soonest.

11.4 The General Meeting may appoint among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

11.5 The Board of Managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several officers or ad hoc agents. The Board of Managers will determine the officer(s)' or agent(s)' responsibilities and her/his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of her/his/their agency.

Art. 12. Liability of Managers. The Managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles, the Joint Venture Agreement and applicable provisions of the Companies Act.

Chapter V. - Secretary

Art. 13. Appointment of a Secretary. A secretary (the Secretary) may but need not be appointed by a resolution of the General Meeting.

The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the General Meetings and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. The Secretary shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter VI. - General Meetings of Shareholders

Art. 14. Annual General Meeting - Extraordinary General Meeting. A General Meeting shall be held at least once a year at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the General Meeting. Other General Meetings may be held as necessary from time to time.

Art. 15. Shareholders' voting rights.

15.1 Each Shareholder may participate in General Meetings irrespective of the number of Shares which he owns.

15.2 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

15.3 Each Shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at the General Meetings.

Art. 16. Quorum - Majority.

16.1 Except as set out in article 16.2 below, resolutions at General Meetings are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Company's share capital.

16.2 Subject to Clause 17 of the Joint Venture Agreement, the actions or resolutions listed hereunder (the Shareholders Reserved Matters, each a Shareholders Reserved Matter) shall not be undertaken by the Company unless decided by way of prior Qualified Resolution of the General Meeting or deemed approved as set out in article 16.4 below:

(a) declaring any dividend or other distribution to the holders of Shares, except as required or permitted by the Joint Venture Agreement;

(b) the presentation of or consent to any petition for liquidation or winding-up of the Company;

(c) any change in the share capital of the Company or the creation, allotment or issue of any Shares (or of any other security) or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such Shares (or securities);

(d) material amendment to the Articles;

(e) the appointment or the termination of the Company's auditor (be it statutory or external); and

(f) any reduction of the share capital of the Company or variation of the rights attaching to any class of Shares.

16.3 Where a Shareholders Reserved Matter has been considered by a quorate General Meeting and no Qualified Resolution of the General Meeting either in favour of or against that specific Shareholders Reserved Matter has been carried at such General Meeting then the procedure set forth under Clause 8 (deadlock) of the Joint Venture Agreement shall apply.

16.4 A Shareholders Reserved Matter shall be deemed to have been approved if the holder(s) of Class A Shares or the holder(s) of Class B Shares fail to attend two successive General Meetings the agenda for which includes one or more Shareholders Reserved Matters, then such Shareholders Reserved Matter(s) shall be deemed to have been approved upon the convocation of the second General Meeting; and

16.5 A Shareholders Reserved Matter and any other matter shall be deemed to be approved if the holder(s) of one Class of Shares (Requesting Shareholder) provides the holder(s) of the other Class of Shares (Receiving Shareholder) with a written request for approval of any matter, including without limitation one or more Shareholders Reserved Matters, in the manner provided by Clause 19 of the Joint Venture Agreement, and the Receiving Shareholder (i) either provides the Requesting Shareholder with its written approval or (ii) fails to respond to the request within ten Business Days. In such a case, the Receiving Shareholder agrees that a failure to respond to the request within ten Business Days shall be construed as a consent to the Shareholders Reserved Matter(s) or other matter(s) and the Receiving Shareholder constitutes the Requesting Shareholder as its proxy to vote in its name and in favour of the resolutions relating to the Shareholders Reserved Matter(s) and other matter(s).

16.6 Resolutions of Shareholders can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of a resolution passed at a General Meeting.

Chapter VII. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 17. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 18. Financial statements. The Board of Managers shall prepare and submit to the Shareholders the following information no later than the dates/times set out below:

(a) the unaudited annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act for the previous financial year within 45 Business Days of the end of each financial year;

(b) the unaudited annual accounts of each of the Company's subsidiaries in the form required by applicable law within 30 Business Days of the end of each financial year;

(c) Audited Accounts of the Company and its subsidiaries on a consolidated basis for the previous financial year within 120 Business Days of the end of each financial year certified by the Auditors and the Board of Managers;

(d) the unaudited semi-annual results of the Company within 30 Business Days after the end of each six-month period, including profit and loss accounts and balance sheet; and

(e) the unaudited semi-annual results of each of the Company's subsidiaries within 30 Business Days of the end of each six-month period.

Art. 19. Inspection of documents. Each Shareholder may at any time and from time to time during normal business hours and upon reasonable advance notice inspect the books, records, properties and facilities, as applicable, of the Company and any of its subsidiaries, and make at its own expense copies of any books and records of the Company and any of its subsidiaries.

Art. 20. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Unless otherwise provided in the Joint Venture Agreement, the balance may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of any of the Shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof must be approved by a Qualified Resolution of the General Meeting.

Art. 22. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter IX. - Audit

Art. 23 Statutory auditor - External auditor.

23.1 In accordance with article 200 of the Companies Act the Company needs only be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 Shareholders.

23.2 The audit of the Company's annual accounts may be entrusted to an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by a Qualified Resolution of the General Meeting.

23.3 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter X. - Governing Law

Art. 24. Reference to legal provisions. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act and the relevant provisions of the Joint Venture Agreement.

Subscriptions - Payments

The Articles having thus been established, the above-mentioned appearing parties, represented as stated above, hereby declare that they subscribe the 500 (five hundred) Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of the Company, as follows:

1. AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed, declares (i) to subscribe 250 (two hundred fifty) Class A Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 6,250 (six thousand two hundred fifty Euro); and

2. FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, prenamed, declares (i) to subscribe 250 (two hundred fifty) Class B Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount in of EUR 6,250 (six thousand two hundred fifty Euro).

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscriptions amounts on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation from article 17 of the Articles, the first accounting year of the Company is to run from the date of the present deed until 31 December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above mentioned appearing parties, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) to appoint the following persons as the Managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period of time, who shall together constitute the Board of Managers:

- Robert Lance Bozman, Property Developer, born in Dallas, Texas, USA, on 30 November 1962, professionally residing at IP West Irodahaz, Budafoki ut 91-93, H1117-Budapest, Hungary, is appointed as Class A Manager;

- Christophe Gammal, Economist, born in Uccle, Belgium, on 9 August 1967, professionally residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Class A Manager;

- Mark Benedict Holdsworth, Investment Manager, born in Brighton, England, on 26 April 1971, professionally residing at Jersey Trust Company, PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 2QP, Channel Islands, is appointed as Class B Manager; and

- Stephen Anthony Burnett, born in Jersey, Channel Islands, on 28 September 1960, professionally residing at Jersey Trust Company, PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 2QP, Channel Islands, Trust Company Director, is appointed as Class B Manager.

2) to appoint Robert Lance Bozman, prenamed, as Chairman of the Board of Managers.

3) to appoint one of the internationally recognized accounting and auditing firms as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company in accordance with article 23.2 of the Articles for an unlimited period of time.

4) to establish the registered office of the Company in 61, rue Ermesinde in Luxembourg in L-1469 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.833, ci-après représentée par Aldric Grosjean, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 29 août 2006; et

2. FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, une société de droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 2QP, Iles Anglo-Normandes, immatriculée sous le numéro 89971 auprès de la Commission des services financiers de Jersey, ci-après représentée par Aldric Grosjean, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 23 août 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée, constituée par les présentes.

Chapitre 1^{er}. - Définitions

Société Affiliée d'un Associé désigne toute personne physique ou morale qui contrôle, est contrôlée par, ou est soumise au même contrôle que ledit Associé. Dans le cadre de la présente définition, «contrôle» fait référence au bénéficiaire économique, directement ou indirectement, disposant de plus de 50% du droit de vote d'une personne, du pouvoir d'élire une majorité des membres du Conseil de Gérance d'une personne, ou de tout contrôle de la politique et de la gestion d'une personne; Société Affiliée désigne également tout fonds financier soumis à un contrat de gestion des investissements conclu avec FABIAN CAPITAL Ltd.;

Statuts désigne les statuts de la Société tels que modifiés à diverses reprises;

Comptes Audités désigne le rapport et les comptes audité de la Société ainsi que les comptes consolidés audités du Groupe pour l'exercice financier en cours à la date du bilan concernée, préparés conformément aux normes IFRS et aux normes comptables américaines (US GAAP);

Auditeurs désigne toute société internationalement reconnue de commissaires aux comptes ou d'experts-comptables agréés nommés comme auditeurs du Groupe en diverses occasions;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société;

Immeuble désigne le ou les immeubles devant être construit(s) sur le Site de Développement conformément au Projet;

Activité désigne, relativement à la Société, la propriété et la gestion, la réception de distributions de la Société du Projet, ainsi que la distribution de bénéfices aux Associés, conformément aux dispositions stipulées dans le Contrat de Joint Venture;

Jours Ouvrables désigne les jours en dehors des samedis et dimanches ou des jours fériés bancaires à Bucarest, Londres, Budapest, Luxembourg ou la ville de New York;

Parts Sociales de Classe A désigne en diverses occasions l'ensemble des parts sociales de classe A émises et restantes du capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune (Part Sociale de Classe A désigne chacune d'entre elles);

Parts Sociales de Classe B désigne en diverses occasions l'ensemble des parts sociales de classe B émises et restantes du capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune (Part Sociale de Classe B désigne chacune d'entre elles);

Loi sur les Sociétés Commerciales désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Site de Développement désigne le site constitué de trois parcelles situées à l'intersection des rues Barbu Vacarescu et Fabrica de Glucoza à Bucarest, devant être développé dans le cadre du Projet conformément au Contrat de Joint Venture;

Dégrévement désigne tout dégrévement et/ou toute obligation, en ce compris, mais non limité à, tout droit en matière d'immobilier, hypothèques, sûretés, charges, options, préemptions, contrats de vente, créances, baux, sous-baux, usufruits, servitudes, usufruits permanents (et/ou tout contrat de vente conditionnel ou préliminaire ou tout contrat accordant de tels dégrévements ou obligations ou dispositions) ou tout usufruit appartenant à un gouvernement ou à toute autorité (y inclus la Défense), ou tout autre droit en faveur de toute partie ou personne, entité morale, partenariat, organe, autorité ou organisme, ou autrement relatif à ou affectant la propriété applicable ou aux parts sociales ou à la participation dans la Société;

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale des Actionnaires de la Société;

Plan Général du Projet désigne la hauteur, la profondeur et le volume (c'est-à-dire les «contours») de l'Immeuble ainsi que son aspect général;

Groupe désigne la Société ainsi que la Société du Projet;

Contrat de Joint Venture désigne le contrat de joint venture devant être daté de ou aux environs de la date de constitution de la Société conclu entre et par les Associés, comportant les dispositions relatives à la joint venture formée entre les Associés en vue du développement, du financement, de la construction, de la propriété et du fonctionnement du Projet;

Prêteur désigne tout prêteur commercial Tiers ou tout prêteur fournissant un Prêt de Financement du Projet en vue du Projet;

Sûreté du Prêteur désigne toute sûreté collatérale ou autre sûreté pouvant être requise par le Prêteur afin de garantir un Prêt de Financement du Projet;

Manquement Majeur désigne

(i) Une violation, par un détenteur de parts sociales d'une classe, de la clause 14 du Contrat de Joint Venture qui persiste durant une période de 10 jours après notification par un détenteur de parts sociales de l'autre classe;

(ii) Un détenteur de parts sociales est déclaré en faillite ou fait l'objet d'une liquidation ou suspend ses paiements ou conclut un concordat préventif de faillite (qui, dans le cas de concordats préventifs de faillite involontaires, n'est pas refusé ou laissé à la satisfaction du (des) détenteur(s) de parts sociales de l'autre classe dans les 60 jours) ou est incapable de régler ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance; et

(iii) Un manquement matériel, par un détenteur de parts sociales d'une classe, de ses autres obligations en vertu du Contrat de Joint Venture qui persiste pendant une durée de 30 jours après notification par un détenteur de parts sociales de l'autre classe. Afin d'éviter tout doute, ce qui précède devra inclure, sans restriction, une incapacité des Associés à fournir le financement à la Société de Joint Venture conformément à la clause 10 du Contrat de Joint Venture, et

une incapacité des Associés à fournir à la banque une garantie ou à prêter des fonds, conformément à la clause 11.4 du Contrat de Joint Venture.

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance à diverses occasions (et Gérant désigne chacun d'entre eux);

Certificat de Réception désigne le récépissé de livraison (en Roumain: proces-verbal de receptie la terminarea lucrurilor) ainsi que tous autres permis, certificats, autorisations ou documents analogues délivrés par les autorités et requis par la Société du Projet avant que cette dernière puisse autoriser légalement tout locataire potentiel à occuper une partie du Bâtiment;

Projet désigne le développement, la construction, la commercialisation ainsi que la location d'un ensemble à usage de bureaux de catégorie A d'une surface locative approximative de 22.000 mètres carrés et comportant 367 places de stationnement sur le Site de Développement;

Société du Projet désigne BVB REAL ESTATE SRL, une société à responsabilité limitée de droit roumain, ayant son siège social au 30 Negru Voda St., Pitesti, arrondissement d'Arges, en Roumanie, immatriculée auprès du Registre de Commerce de l'arrondissement d'Arges sous le numéro J03/1308/2004, code d'enregistrement unique 16631830, attribut fiscal R;

Prêt de Financement du Projet désigne tout financement par emprunt en faveur de la Société du Projet conformément à la Clause 11 du Contrat de Joint Venture;

Projet de Vente désigne, sur base du Projet atteignant une Stabilisation des Loyers, la vente du Projet à un Tiers au moyen (sauf dispositions contraires décidées par les Associés) de la vente de l'ensemble des titres participatifs dans la Société du Projet telle qu'autorisée ou requise, conformément au Contrat de Joint Venture;

Résolution Qualifiée de l'Assemblée Générale désigne toute résolution prise par l'Assemblée Générale nécessitant l'approbation unanime des Associés;

Cédant Qualifié désigne toute Société Affiliée de FABIAN ROMANIAN PROPERTY FUND LIMITED ou de FABIAN CAPITAL Ltd. Ou de tout fonds financier soumis à un contrat de gestion d'investissement avec FABIAN CAPITAL Ltd., c'est-à-dire toute institution financière ou tout investisseur financier professionnel (i) dont la situation financière est analogue à celle de FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, (ii) qui n'est pas promoteur immobilier ou entrepreneur principal, (iii) qui ne possède ni ne contrôle, ni ne prévoit d'entrer en possession ni de contrôler une propriété concurrençant ou susceptible de concurrencer le Projet avant la Stabilisation des Loyers et (iv) qui n'est pas une institution financière ou un investisseur financier professionnel contrôlant ou possédant des sites destinés au développement de bureaux, des sites de développement de bureaux en cours de construction ou tous locaux existants dont le taux d'occupation des bureaux est supérieur à 40% de la surface de bureaux totale et dont la surface inoccupée est supérieure à 750 mètres carrés et (v) qui satisfait aux critères de conformité standard et usuels de la société mère ultime de AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

Stabilisation des Loyers désigne le fait que les locataires occupent les locaux et aient commencé à payer le loyer dans le cadre de baux locatifs, représentant une proportion de 90% ou plus de la surface locative du Projet;

Associés désigne en diverses occasions les détenteurs de Parts Sociales (et Associé désigne chacun d'entre eux);

Parts sociales désigne collectivement, en diverses occasions, les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, ainsi que toutes autres parts sociales émises de classe quelconque du capital social de la Société, le cas échéant (et Part sociale désigne chacune d'entre elles); et

Tiers désigne une personne (physique, morale ou toute autre entité juridique) (a) qui n'est pas un Associé, (b) qui n'est pas une Société Affiliée d'un Associé, (c) qui ne détient pas de participation (directement ou indirectement) au sein du capital social d'un Associé, (d) dont aucune participation dans le capital social n'est détenue par un Associé (directement ou indirectement) et (e) qui n'est pas un administrateur d'un Associé ni un parent direct d'un Associé.

Les termes portant une majuscule qui ne sont pas définis dans les présents Statuts (y compris la partie Définition), auront la signification qui leur est conférée par le Contrat de Joint Venture.

Chapitre II. - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois portant la dénomination AIG/LINCOLN LAKEVIEW, S.à r.l. (la Société) régie par le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (et plus particulièrement par la Loi sur les Sociétés Commerciales), le Contrat de Joint Venture et les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des biens immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), le fonctionnement et à la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement mais non limité à tous titres de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ainsi qu'aux sociétés du groupe tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales), des prêts, emprunts par obligation, avances ou garanties ainsi que des «lettres de confort».

La Société pourra accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale de la Société.

Le Société pourra avoir des bureaux et des succursales (qu'ils soient établis de manière permanente ou non), à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapter III. - Capital social

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social émis et souscrit de la Société est établi à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représentés par cinq cents (500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, divisées en deux cent cinquante (250) Parts Sociales de Classe A et deux cent cinquante (250) Parts Sociales de Classe B.

4.2 Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment en vertu d'une Résolution Qualifiée de l'Assemblée Générale.

4.3 Le capital social autorisé de la Société est établi à EUR 50.000 (cinquante mille Euro). Le Conseil de Gérance est autorisé, en cas de Manquement Majeur ou si une résolution du Conseil de Gérance est approuvée par au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, à rendre effectives, en diverses occasions, une ou plusieurs augmentations de capital social par voie de capital social autorisé, en tout ou partie, pour toutes Parts Sociales autorisées n'ayant pas encore été souscrites, dans les limites de et jusqu'à un montant s'élevant au montant du capital social autorisé.

4.4 Le Conseil de Gérance pourra décider d'émettre des Parts Sociales appartenant à des classes de Parts Sociales existantes ou de créer une nouvelle classe de Parts Sociales, avec ou sans prime d'émission, devant être libérée en espèces ou par un apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et acceptera des souscriptions pour ces Parts Sociales, conformément à l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

4.5 Le Conseil de Gérance est autorisé et requis de déterminer les conditions liées à toute souscription par voie de capital social autorisé. Sauf disposition contraire stipulée à la clause 17 du Contrat de Joint venture, les Parts Sociales nouvellement émises doivent tout d'abord être proposées aux Associés existants sur une base proportionnelle.

4.6 A chaque fois que le Conseil de Gérance statuera, ou sera requis de statuer en vue d'une augmentation de capital, tel qu'autorisé sous le présent article 4, ladite augmentation de capital social devra faire l'objet d'un acte notarié passé au maximum un mois après la décision du Conseil de Gérance d'augmenter le capital social.

Art. 5. Répartition des bénéfices. Sous réserve des clauses 12 et 17 du Contrat de Joint Venture, tout détenteur de Part Sociale de Classe A et tout détenteur de Part Sociale de Classe B a droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société, proportionnelle au nombre de Parts Sociales existantes.

Art. 6. Cession de Parts Sociales.

6.1 Sous réserve de l'article 6.4 et dans la mesure légalement permmissible, en cas d'Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles à des tiers.

6.2 Sous réserve de l'article 6.4 et dans la mesure légalement permmissible, en cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers doit être approuvée par des Associés détenant trois quarts des droits appartenant aux survivants.

6.3 Sous réserve de l'article 6.4 et dans la mesure légalement permmissible, en cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée à l'occasion d'une Assemblée Générale en vertu d'une résolution des Associés détenant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société.

6.4 Préalablement à l'émission du Certificat de Réception en rapport avec les surfaces locatives de l'Immeuble, aucun Associé ne peut ou n'acceptera de procéder à ce qui suit sans l'accord écrit préalable de l'autre Associé:

(a) nantir, mettre en gage, imputer ou grever de toute autre manière n'importe laquelle de ses Parts Sociales ou tout intérêt dans n'importe laquelle de ses Parts Sociales,

(b) vendre, céder ou se défaire de toute autre manière, ou accorder toute option sur, n'importe laquelle de ses Parts Sociales ou tout intérêt dans n'importe laquelle de ses Parts Sociales, ou

(c) conclure tout contrat en rapport avec les votes liés à chacune de ses Parts Sociales,

dans chaque cas, à moins que cela ne soit autorisé ou requis dans le but d'octroyer toute Sûreté du Prêteur à condition, toutefois, que (i) FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED puisse céder la totalité (et pas moins de la totalité) de ses Parts Sociales à un Cédant Qualifié à tout moment après signature et que (ii) chaque Associé puisse céder la totalité (et pas moins de la totalité) de ses Parts Sociales à une Société Affiliée d'envergure financière similaire, pour autant que:

(a) dans le cas où un accord préalable du Prêteur est requis pour une cession de Parts Sociales, aucune cession de ce type ne peut intervenir tant que le cessionnaire n'aura pas obtenu au préalable l'accord écrit pour la cession sous une forme raisonnablement satisfaisante pour les autres Associé(s);

(b) le cédant conclut un acte d'adhésion dont la forme et le contenu paraissent raisonnablement acceptables aux Associé(s) non cédant(s), acceptant d'être lié aux dispositions du Contrat de Joint Venture à tous points de vue comme s'il y avait été partie au titre de cessionnaire; et

(c) si un Associé transfère ses Parts Sociales à une Société Affiliée et que ladite Société Affiliée cesse pour quelque raison que ce soit d'être une Société Affiliée de l'Associé cédant, l'Associé cédant devra immédiatement d'obtenir la cession de ces Parts Sociales à cet Associé ou à une autre Société Affiliée.

6.5 En cas de Manquement Majeur par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B, l'article 6.4 ci-dessus ne s'appliquera plus aux Parts Sociales de Classe B, et par la suite le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B ne pourront,

à aucun moment, sans l'accord écrit préalable du (des) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, (i) nantir, mettre en gage, imputer ou grever de toute autre manière toutes Parts Sociales de Classe B ou tout intérêt dans toutes Parts Sociales de Classe B, (ii) vendre, céder ou se défaire de toute autre manière, ou accorder toute option sur, toute Parts Sociales de Classe B ou tout intérêt dans toutes Parts Sociales de Classe B ni (iii) conclure aucun contrat au sujet des votes liés aux Parts Sociales de Classe B.

6.6 En cas de Manquement Majeur par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, l'article 6.4 ci-dessus ne s'appliquera plus aux Parts Sociales de Classe A, et par la suite le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A ne pourront, à aucun moment, sans l'accord écrit préalable du (des) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B, (i) nantir, mettre en gage, imputer ou grever de toute autre manière toutes Parts Sociales de Classe A ou tout intérêt dans toutes Parts Sociales de Classe A, (ii) vendre, céder ou se défaire de toute autre manière, ou accorder toute option sur, toute Parts Sociales de Classe A ou tout intérêt dans toutes Parts Sociales de Classe A ni (iii) conclure aucun contrat au sujet des votes liés aux Parts Sociales de Classe A.

Art. 7. Vente du Projet.

7.1 Une fois le Projet proposé à la vente conformément à la clause 13.1 du Contrat de Joint Venture et suivant la réception de la troisième offre de bonne foi (ou tout autre nombre minimum d'offres convenu par tous les Associés) émanant d'un acheteur candidat à la Vente du Projet, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B auront le droit, exerçable dans les 15 Jours Ouvrables à compter de la réception du nombre d'offres requis, de notifier aux détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A qu'ils souhaitent acheter la totalité (et pas moins de la totalité) des Parts Sociales de Classe A, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales (le Droit d'Achat de Prémption), et le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A seront dès lors tenus de vendre la totalité des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent au détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B ou à leur(s) acheteur(s) affilié(s) désigné(s), à un prix égal à l'offre la plus élevée reçue d'acheteurs candidats à la Vente du Projet multiplié par le pourcentage de Parts Sociales représentées par les Parts Sociales de Classe A, en vertu des dispositions du Droit d'Achat de Prémption (telles que définies dans la clause 13.4 du Contrat de Joint Venture).

7.2 Dans le cas où une vente du Projet est convenue dans les circonstances envisagées à la clause 13.2 du Contrat de Joint Venture, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B disposeront d'un Droit d'Achat de Prémption, exerçable dans les 5 Jours Ouvrables suivant ce contrat, pour vendre le Projet, acheter la totalité (et pas moins de la totalité) des Parts Sociales de Classe A, à un prix égal au prix de vente convenu multiplié par le pourcentage de Parts Sociales représenté par les Parts Sociales de Classe A, conformément aux dispositions du Droit d'Achat de Prémption.

7.3 En cas de Manquement Majeur par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B, le Droit d'Achat de Prémption cessera d'exister.

7.4 Si, dans l'une des circonstances évoquées sous la clause 13.2 du Contrat de Joint Venture, aucun accord ne peut être obtenu quant à l'acceptation d'une offre pour une vente proposée dans les 15 Jours Ouvrables suivant la réception de l'offre de l'acheteur potentiel, et si cette offre constituait une Vente du Projet une fois acceptée, l'Associé souhaitant accepter l'offre (l'Associé Acceptant) aura le droit, exerçable dans les 10 prochains Jours Ouvrables, de notifier à l'autre Associé refusant d'accepter l'offre (l'Associé Refusant) qu'il souhaite inviter l'Associé Refusant à acheter la totalité (et pas moins de la totalité) des Parts Sociales détenues par l'Associé Acceptant (l'Option d'Achat sur la Vente du Projet), et l'Associé Refusant sera dès lors tenu d'acheter la totalité des Parts Sociales de l'Associé Acceptant à un prix égal au prix offert multiplié par le pourcentage de Parts Sociales détenues par l'Associé Acceptant, en vertu des dispositions du Droit d'Achat de Prémption.

7.5 Dans le cas où, consécutivement à l'exercice de son Droit d'Achat de Prémption, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B ou leur(s) acheteur(s) désigné(s) ne parvient pas à terminer l'achat de la totalité des Parts Sociales de Classe A conformément aux dispositions du Droit d'Achat de Prémption, la Vente du Projet se poursuivra avec n'importe lequel des acheteurs initiaux candidats à la Vente du Projet ou tout autre acheteur Tiers de bonne foi, et dans ce cas le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B ne disposeront d'aucun autre Droit d'Achat de Prémption.

7.6 Sur base d'une Vente du Projet ou de l'exercice du Droit d'Achat de Prémption ou de l'Option d'Achat sur la Vente du Projet conformément à l'article 7 et à la clause 13 du Contrat de Joint Venture, le Conseil de Gérance devra entreprendre toute action et mesure afin de s'assurer que les dispositions de la clause 13.10 de la Société de Joint Venture sont en conformité avec la Société pour autant que la Société soit autorisée à entamer toute démarche ou mesure correspondante.

Art. 8. Rachat de Parts Sociales.

8.1 La Société a le droit d'acquérir des Parts Sociales de son propre capital social.

8.2 L'acquisition et la vente par la Société des Parts Sociales qu'elle détient dans son propre capital social devra avoir lieu en vertu de, et conformément aux termes et dispositions devant être adoptées par, une Résolution Qualifiée de l'Assemblée Générale.

Chapitre III. Gestion - Réunion du Conseil de Gérance - Représentation - Signataires autorisés

Art. 9. Gestion.

9.1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance qui sera, au cas de pluralité d'Associés, composé de quatre membres (répartis en deux Gérants de Classe A et deux Gérants de Classe B) qui ne doivent pas être Associés, et qui seront nommés par l'Assemblée Générale.

9.2 En cas de pluralité d'Associés, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A ont le droit de désigner pour leur nomination par l'Assemblée Générale deux personnes ou entités en tant que Gérants, ces Gérants étant désignés en tant que Gérants de classe A (les Gérants de Classe A, chacun un Gérant de Classe A) et le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B ont le droit de désigner pour leur nomination par l'Assemblée Générale deux personnes ou entités

en tant que Gérants, ces Gérants étant désignés en tant que gérants de classe B (les Gérants de Classe B, chacun un Gérant de Classe B).

9.3 Les Gérants peuvent être révoqués ad nutum (sans justifier d'une raison) par l'Assemblée Générale avec notification préalable à la Société par l'Associé qui souhaite révoquer le Gérant qu'elle a désigné pour nomination conformément à l'article 9.2 ci-dessus.

9.4 Si un Associé vend ou se défait de ses Parts Sociales de toute autre manière, cet Associé Vendeur devra obtenir la démission ou la révocation des Gérants qu'il a désignés pour nomination.

9.5 Dans le cas d'un poste vacant au sein du Conseil de Gérance pour cause de décès, révocation, départ en retraite ou autre, l'(les) Associé(s) habilité(s) à nommer le Gérant occupant cette position auparavant auront le droit de désigner pour nomination par l'Assemblée Générale une personne ou entité afin de pouvoir ce poste vacant.

9.6 Tous les Gérants doivent effectuer leur mandat sans compensation, sauf si l'Assemblée Générale en a décidé autrement.

Art. 10. Réunion du Conseil de Gérance.

10.1 L'Assemblée Générale peut nommer parmi les Gérants de Classe A un président (le Président) qui sera choisi sur proposition par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A.

10.2 Le Conseil de Gérance se réunit autant que nécessaire et dans tous les cas au moins une fois par semestre.

10.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président (le cas échéant) ou par deux des Gérants.

10.4 Chaque Gérant est convoqué individuellement à chaque réunion du Conseil de Gérance. Sauf dans des cas d'urgence spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les Gérants, la convocation devra être envoyée au moins dix Jours Ouvrables avant la réunion du conseil, ladite convocation devant:

(a) contenir un ordre du jour raisonnablement détaillé (étant entendu que tout point non mentionné dans la convocation ne sera pas abordé lors de la réunion, sauf s'il en a été décidé autrement par les Gérants à l'unanimité);

(b) indiquer le lieu, le jour et l'heure de la réunion;

(c) être accompagnée de tous les documents utiles; et

(d) être envoyée par courrier ou facsimilé, ou par courriel suivi d'un fax à chaque Gérant.

10.5 La réunion du Conseil sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés.

10.6 Il peut être renoncé à la convocation telle que mentionnée à l'article 10.4 avec l'accord écrit de chaque Gérant, étant entendu que la présence d'un Gérant à une réunion du Conseil de Gérance uniquement dans le but de s'opposer à la tenue de cette réunion sans notification préalable ne sera pas réputée équivalente à la renonciation à l'obligation de convocation spécifiée à l'article 10.4. Aucune convocation individuelle n'est requise pour les réunions tenues à des lieux et heures précisés dans une planification adoptée au préalable par une résolution du Conseil de Gérance.

10.7 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance en nommant comme son mandataire un autre Gérant par lettre ou télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

10.8 Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents ou représentés lors de la réunion.

10.9 Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre. Dans ce cas, la participation à une réunion du Conseil de Gérance sera réputée équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

10.10 Les résolutions signées par tous les Gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

10.11 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions uniquement si tous ses membres sont présents ou représentés. Dans le cas où tout Gérant n'assisterait pas à une réunion du Conseil, alors cette réunion devrait être ajournée et convoquée à nouveau à la même heure et au même endroit pour le jour correspondant à 8 Jours Ouvrables suivant la date de la réunion non tenue. Si tout Gérant n'assiste pas à cette réunion du Conseil de Gérance convoquée pour la seconde fois, alors le Conseil de Gérance sera réputé au complet malgré ladite absence.

10.12 Sous réserve de l'article 10.13 ci-dessous, les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité simple des votes représentés. En cas d'égalité des votes, le Président disposera d'un second vote.

10.13 Les mesures ou résolutions détaillées ci-après (les Matières Réservées au Conseil, chacune une Matière Réservée au Conseil) ne seront pas mises en application par la Société sans l'accord préalable d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B:

(a) la formation, l'acquisition, la liquidation, la fusion, la consolidation, la vente ou la cession de filiales et la conclusion ou le terme de partenariats, de sociétés anonyme ou de contrats opérationnels, et de joint venture;

(b) l'acquisition via une ou plusieurs transactions liées de tout actif ou valeur immobilière représentant un coût total de EUR 100.000 ou plus, sauf si l'acquisition de ces actifs s'inscrit dans les Paramètres Convenus du Projet;

(c) la vente ou la cession via une ou plusieurs transactions liées de tout actif ayant une valeur totale de EUR 100.000 ou plus, sauf si cette vente ou cession constitue une Vente du Projet autorisée ou requise par le Contrat de Joint Venture ou s'inscrit dans les Paramètres Convenus du Projet;

(d) encourir toute dette pour un montant emprunté excédant EUR 100.000, autre qu'un Prêt de Financement du Projet dans le cadre des Paramètres Convenus du Projet;

(e) le Dégrevement des actifs de la Société ou de la Société du Projet, autre que les Dégrevements (i) requis par le Prêteur en rapport avec un Prêt de Financement du Projet, (ii) découlant de l'application de la loi ou (iii) qui s'inscrivent dans le cadre des Paramètres Convenus du Projet;

(f) le commencement ou règlement de tout litige matériel dans le contexte de l'Activité;

(g) modifier ou mettre un terme au Contrat de Gestion de Développement ou au Contrat de Gestion de Construction;

(h) encourir des dépenses ou des dettes qui augmenteraient le Budget du Projet global de plus de 5%;

(i) la nomination ou le licenciement de tout employé, sauf si cela s'inscrit dans les Paramètres Convenus du Projet;

(j) sélectionner l'architecte pour le Plan Général du Projet;

(k) tout changement matériel au niveau des Paramètres Convenus du Projet, ou toute divergence matérielle par rapport aux Paramètres Convenus du Projet susceptible de porter un préjudice matériel au Projet;

(l) conclure tout contrat matériel pour la Société ou la Société du Projet, sauf si cela est expressément autorisé par les Paramètres Convenus du Projet;

(m) sélectionner, mandater ou licencier les comptables ou auditeurs (qu'ils soient commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises) de la Société (ou ceux de la Société du Projet, le cas échéant);

(n) procéder à tout changement matériel des principes ou méthodes comptables employés pour préparer les comptes de la Société ou de la Société du Projet;

(o) le report de toute activité autre que l'Activité;

(p) la liquidation ou la dissolution des intérêts de la Société, directement ou indirectement, dans la Société du Projet (sauf si cette liquidation ou dissolution fait partie d'une Vente du Projet autorisée ou requise par le Contrat de Joint Venture ou s'inscrit dans le cadre des Paramètres Convenus du Projet); et

(q) conclure tout contrat d'agence de location en rapport avec le Projet et établir tout frais de location.

10.14 Si une Matière Réservée au Conseil a été étudiée lors d'une réunion valablement tenue du Conseil de Gérance et qu'aucune résolution en faveur ou en défaveur de cette Matière Réservée au Conseil n'a été adoptée à cette réunion, alors la procédure mentionnée à la clause 8 (deadlock) du Contrat de Joint Venture sera d'application.

10.15 Une Matière Réservée au Conseil est réputée avoir été approuvée si les deux Gérants de Classe A ou les deux Gérants de Classe B n'assistent pas à deux réunions successives du Conseil de Gérance à l'ordre du jour desquelles figurent une ou plusieurs Matières Réservées au Conseil, alors ces Matières Réservées au Conseil seront réputées avoir été approuvées par les Gérants absents dès la convocation de la seconde réunion et, dans ce cas, les Gérants absents d'une classe seront réputés représenter les Gérants de l'autre classe à titre de mandataires dans le but d'adopter les résolutions et de signer en leur nom et pour leur compte les résolutions en rapport avec les Matières Réservées au Conseil.

10.16 Une Matière Réservée au Conseil et toute autre matière sera réputée avoir été approuvée si le(s) détenteur(s) d'une Classe de Parts Sociales (l'Associé Requéran) fournissent au(x) détenteur(s) de l'autre Classe de Parts Sociales (l'Associé Récipiendaire) une demande écrite visant à obtenir l'approbation par le Conseil de Gérance de toute matière, incluant sans restriction une ou plusieurs Matière(s) Réservée(s) au Conseil, d'une manière telle que prévue par la clause 19 du Contrat de Joint Venture, et si l'Associé Récipiendaire (i) fournit à l'Associé Requéran son accord écrit ou (ii) ne donne aucune suite à la demande dans les cinq Jours Ouvrables.

10.17 En cas de Manquement Majeur par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B, l'article 10.13 ci-dessus ne s'applique plus et sauf disposition contraire prévue par les Statuts ou le Contrat de Joint Venture, les Associés conviennent de donner le contrôle sur le Conseil de Gérance exclusivement aux détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de telle sorte que les Associés entreprennent de (i) révoquer ou d'accepter la démission des Gérants de Classe B et de (ii) nommer conjointement deux nouveaux Gérants de Classe A. Dans ce cas, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B constituent le(s) mandataire(s) des détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A dans le but d'adopter toute résolution et de signer en leur nom et pour leur compte toute résolution de l'Assemblée Générale en rapport avec les points (i) et (ii) du présent article.

10.18 En cas de Manquement Majeur par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, l'article 10.13 ci-dessus ne s'applique plus et sauf disposition contraire prévue par les Statuts ou le Contrat de Joint Venture, les Associés conviennent de donner le contrôle sur le Conseil de Gérance exclusivement aux détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B de telle sorte que les Associés entreprennent de (i) révoquer ou d'accepter la démission des Gérants de Classe A et de (ii) nommer conjointement deux nouveaux Gérants de Classe B. Dans ce cas, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A constituent le(s) mandataire(s) des détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B dans le but d'adopter toute résolution et de signer en leur nom et pour leur compte toute résolution de l'Assemblée Générale en rapport avec les points (i) et (ii) du présent article.

10.19 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux devant être insérés dans un registre spécifique et signés par le Président, par le Secrétaire ou par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Toutes les procurations resteront annexées aux procès-verbaux de la réunion correspondante. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autre et seront signés par le Président, par le Secrétaire ou par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Art. 11. Représentation - Signataires autorisés.

11.1 Vis-à-vis des tiers, les Gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

11.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants de Classe A. En cas de Manquement Majeur par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, les Associés conviennent, en complément des articles 10.17 et 10.18 des Statuts et de la clause 17 du Contrat de Joint Venture, que la représentation de la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par deux Gérants de Classe B. Immédiatement après la survenance d'un Manquement Majeur par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, les Associés veillent à ce que le Conseil de Gérance fasse

enregistrer et déposer une notice au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg destinée à informer les tiers du changement intervenu au niveau de la représentation de la Société et, dans la mesure du possible, de faire en sorte que cette notice soit publiée le plus rapidement possible dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

11.4 L'Assemblée Générale pourra nommer parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui pourront se voir octroyer le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, à condition qu'ils agissent dans le cadre des pouvoirs donnés au Conseil de Gérance.

11.5 Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement reste en accord avec les présents Statuts, le Contrat de Joint Venture et les termes de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Chapter V. - Secrétaire

Art. 13. Nomination d'un Secrétaire. Un secrétaire (le Secrétaire) peut, mais ne doit pas nécessairement, être nommé par une résolution de l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales et leurs transactions dans un livre devant être dédié à cet effet, et il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Le Secrétaire pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapter VI. - Assemblées Générales des Associés

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle - Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée Générale est tenue annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg précisé dans la convocation pour l'Assemblée Générale. D'autres Assemblées Générales pourront être tenues si nécessaires de temps à autre.

Art. 15. Droit de vote des associés.

15.1 Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient.

15.2 Le droit de vote de chaque Associé est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

15.3 Chaque Associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux Assemblées Générales.

Art. 16. Quorum - Majorité.

16.1 A l'exception des points de l'article 16.2 ci-dessous, les résolutions aux Assemblées Générales sont valablement prises pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve de la clause 17 du Contrat de Joint Venture, les actions ou résolutions listées ci-dessous (les Matières Réservées aux Associés, individuellement Matière Réservee aux Associés) ne pourront être entreprises par la Société sauf si elles ont été préalablement décidées par une Résolution Qualifiée de l'Assemblée Générale ou si elles sont réputées avoir été prises selon les termes de l'article 16.4 ci-dessous:

(a) déclaration d'un dividende ou toute autre distribution aux porteurs de Parts Sociales, à l'exception de ce qui est requis ou permis par le Contrat de Joint Venture;

(b) présentation ou consentement à toute pétition visant la liquidation ou la dissolution de la Société;

(c) tout changement dans le capital social de la Société ou la création, attribution ou émission de Parts Sociales (ou de toute autre sûreté) ou l'octroi de toute option ou droits à souscrire ou convertir tout instrument en Parts Sociales (ou sûretés);

(d) modification matérielle aux Statuts;

(e) la nomination ou la fin du mandat de l'auditeur de la Société (qu'il soit commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises); et

(f) toute réduction du capital social de la Société ou toute variation des droits attachés à chaque classe de Parts Sociales.

16.3 Lorsqu'une Matière Réservee aux Associés a été étudiée par une Assemblée Générale avec quorum et qu'aucune Résolution Qualifiée de l'Assemblée Générale, que ce soit en faveur ou défaveur de cette Matière Réservee aux Associés, n'a été prise lors de cette Assemblée Générale, alors la procédure décrite dans la Clause 8 (deadlock) du Contrat de Joint Venture s'appliquera.

16.4 Une Matière Réservee aux Associés sera réputée avoir été approuvée si le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B n'assistent pas à deux Assemblées Générales successives à l'ordre du jour desquelles figurent une ou plusieurs Matières Réservées aux Associés, alors ces Matières Réservées aux Associés seront réputées avoir été approuvées dès la convocation à la seconde Assemblée Générale.

16.5 Une Matière Réservee aux Associés et toute autre matière sera réputée avoir été approuvée si le(s) détenteur(s) d'une Classe de Parts Sociales (l'Associé Requérent) fournissent au(x) détenteur(s) de l'autre Classe de Parts Sociales (l'Associé Réciépiaire) une demande écrite visant à obtenir l'approbation de toute matière, incluant sans restriction

une ou plusieurs Matière(s) Réserve(s) aux Associés, d'une manière telle que prévue par la clause 19 du Contrat de Joint Venture, et si l'Associé Récipiendaire (i) fournit à l'Associé Requérant son accord écrit ou (ii) ne donne aucune suite à la demande dans les cinq Jours Ouvrables. Dans ce cas, l'Associé Récipiendaire convient que le fait de ne pas répondre à la requête dans les dix Jours Ouvrables sera interprété comme étant une approbation de la (des) Matière(s) Réserve(s) aux Associés ou d'autre(s) matière(s) et l'Associé Récipiendaire désigne l'Associé Requérant comme son mandataire pour voter en son nom en faveur des résolutions relatives à la (aux) Matière(s) Réserve(s) aux Associés et à d'autre(s) matière(s).

16.6 Les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque Associé, et celui-ci signera les résolutions. Les résolutions circulaires passées en une ou plusieurs contreparties en lieu et place d'une Assemblée Générale auront la même valeur que des résolutions passées lors d'une Assemblée Générale.

Chapitre VII. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes sociaux. Le Conseil de Gérance préparera et soumettra aux Associés les informations suivantes pas plus tard que aux dates et heures indiquées ci-dessous:

- (a) les comptes annuels non audités de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés pour l'année sociale précédente dans les 45 Jours Ouvrables du terme de chaque année sociale;
- (b) les comptes annuels non audités de chacune des filiales de la Société sous la forme requise par la loi applicable dans les 30 Jours Ouvrables au terme de chaque année sociale;
- (c) les Comptes Audités de la Société et de ses filiales, sur une base consolidée pour l'année sociale précédente dans les 120 Jours Ouvrables, certifiés par les Auditeurs et le Conseil de Gérance;
- (d) les résultats semestriels non audités de la Société dans les 30 Jours Ouvrables au terme de chaque semestre, y incluant les comptes de perte et profit et les bilans financiers; et
- (e) les résultats semestriels non audités de chacune des filiales de la Société dans les 30 Jours Ouvrables au terme de chaque semestre.

Art. 19. Inspection des documents. Chaque Associé peut, à tout moment et de temps à autre pendant les heures normales de travail et moyennant une demande préalable raisonnable, inspecter les livres, dossiers, propriétés et titres, le cas échéant, de la Société et de chacune de ses filiales, et faire à ses propres frais des copies de tout livre ou dossier de la Société et de chacune de ses filiales.

Art. 20. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Sauf disposition contraire prévue par le Contrat de Joint Venture, le solde peut être distribué à l'Associé Unique (ou aux Associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VIII. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. La liquidation ou la dissolution de la Société tout comme les termes de celles-ci doivent être approuvés par une Résolutions Qualifiée de l'Assemblée Générale.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre IX. - Vérification des comptes

Art. 23. Commissaire aux compte - Réviseur d'entreprises.

23.1 Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Société n'a besoin d'une vérification des comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 Associés.

23.2 L'audit des comptes annuels de la Société peut être confié à un réviseur d'entreprise qui sera nommé par une Résolution Qualifiée de l'Assemblée Générale.

23.3 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Chapitre X.- Loi applicable

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, les parties comparantes, précitées et telles que représentées, déclare souscrire les 500 (cinq cents) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit comme suit:

1. AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., précité, déclare (i) souscrire 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune et (ii) les libérer par un apport en numéraire constitué d'un paiement d'un montant total de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante Euros); et

2. FABIAN ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, précité, déclare (i) souscrire 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune et (ii) les libérer par un apport en numéraire constitué d'un paiement d'un montant total de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante Euros).

Le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat de blocage confirmant la disponibilité des montants de souscription sur le compte bancaire de la Société, et le notaire constate expressément la disponibilité desdits fonds ainsi payés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les parties comparantes ci-dessus mentionnées, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, se considérant comme dûment convoquées, ont décidé de procéder à une assemblée générale extraordinaire des associés et ayant noté que celle-ci était dûment constituée, ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Nomination des personnes suivantes en tant que Gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société et pour une durée illimitée, qui constitueront ensemble le Conseil de Gérance:

- M. Robert Lance Bozman, Property Developer, né le 30 novembre 1962 à Dallas (Texas, USA), avec adresse professionnelle au IP West Irodahaz, Budafoki ut 91-93, H1117 Budapest, Hongrie, est nommé en tant que Gérant de Classe A;

- M. Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que Gérant de Classe A;

- M. Mark Benedict Holdsworth, Investment Manager, né le 26 avril 1971 à Brighton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au Jersey Trust Company, PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Iles Anglo-Normandes, est nommé en tant que Gérant de Classe B; et

- M. Stephen Anthony Burnett, Trust Company Director, né le 28 septembre 1960 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), avec adresse professionnelle au Jersey Trust Company, PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Iles Anglo-Normandes, est nommé en tant que Gérant de Classe B.

2. Nomination de Robert Lance Bozman, précité, est nommé en tant que Président du Conseil de Gérance.

3. Nomination de l'une des sociétés internationalement reconnues d'experts-comptables agréés en tant que réviseur d'entreprise de la Société en accord avec l'article 23.2 des Statuts pour une durée illimitée.

4. Etablissement du siège social de la Société au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et, à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Grosjean, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} septembre 2006, vol. 470, fol. 86, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(096198.3/5770/1113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

STIPS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.154.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(072619.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

85663

GiGi-DESIGN, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 33.772.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(071490.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MODUL-STALL-LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 89.532.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(071491.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

DJB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 41, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 66.805.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(071509.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

DJB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 41, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 66.805.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(071512.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

SCHIFFSGESELLSCHAFT MS «BELLEVUE».

Nom de la société mère: PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS «BELLEVUE».

Adresse de la société mère: D-81675 München, Einsteinstrasse 3.

Adresse de la succursale: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 117.968.

Ouverture de succursale

Extrait

I. Que la société PREMICON KREUZFAHRT, GmbH & CO. KG MS BELLEVUE, une société en commandite simple, ayant son siège social à D-81675 München, Einsteinstrasse, 3, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Munich (Allemagne) sous le numéro HRA 83.401 aux termes de la décision de l'assemblée des associés du 14 mars 2006 a décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg, une succursale sous la dénomination de SCHIFFSGESELLSCHAFT MS BELLEVUE, succursale à Luxembourg, avec effet au 7 avril 2006; la société est représentée par l'associée commanditée, PREMICON KREUZFAHRT, GmbH, München, pour laquelle peuvent signer, chacun individuellement, les gérants: Monsieur Klaus Hildebrand, München, et Monsieur Thomas Wirmer, Oberhaching.

II. Que l'adresse de la succursale sera établie à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

III. Que la succursale exercera, dans le cadre des activités de la société PREMICON KREUZFAHRT, GmbH & Co. KG MS «BELLEVUE» la gestion nautique du bateau de croisières fluviales MS «BELLEVUE» dont la société allemande sera propriétaire, ainsi que l'activité administrative et comptable qui en découle. La succursale pourra réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

IV. Le gérant responsable de la succursale est la société PREMICON, S.à r.l., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, représentée par son gérant Monsieur Pierre Tholl, lequel a tout pouvoir pour engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

V. La société PREMICON KREUZFAHRT, GmbH & Co. KG MS BELLEVUE, prédésignée, confère au gérant de la succursale tous pouvoirs nécessaires, sous sa seule signature, pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale, à savoir, à titre exemplatif:

1. représenter la société vis-à-vis des tiers;
2. stipuler tous contrats nécessaires pour la gestion de la succursale et notamment les contrats de travail et de fournitures de biens et de services;
3. ouvrir des comptes bancaires au nom de la succursale et mouvoir ces derniers sur base de disponibilités effectives;
4. émettre, endosser et quittance tous chèques bancaires.

Le gérant responsable ainsi désigné ci-dessus répondra directement au Conseil d'Administration de la Société mère de toutes les activités exercées.

Signé: P. Tholl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, vol. 28CS, fol. 28, case 6. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(077140.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MATER SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 41.364.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

(071505.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ZIPA FOOD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.383.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2004, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08611, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074528.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ZIPA FOOD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.383.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2005, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08610, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074531.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

85665

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074816.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074836.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

WINCHESTER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.963.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076372.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PARC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(071510.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PARC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(071514.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PARC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(071515.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PARC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(071503.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

85667

CRISTAL CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.927.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(076371.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

LUX MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 107.230.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076370.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ESLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.015.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074307.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

SEFI GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2165 Luxembourg, 62B, rue de Muhlenbach.
H. R. Luxemburg B 69.668.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 16. Juni 2006

1. Herr Holger Beiersdorfer tritt mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.
2. Herr Ronald Weber (Wirtschaftsprüfer) wird bis 14. November 2009 neues Mitglied des Verwaltungsrates. (Geb. Datum 2. August 1953; Geb. Ort Maastricht; Anschrift 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Juni 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075796.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067305.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067316.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067315.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067313.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067310.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067308.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.368.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067306.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

EURO CO AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 94.011.

Der Jahresabschluss zum am 31. Dezember 2005 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen einregistriert in Luxembourg am 18. Juli 2006 mit Ref. LSO-BS06861, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juli 2006.

EURO CO A.G.

Unterschrift

(074380.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**CAFE-RESTAURANT OP DER GARE BEI DEN ZWILLINGEN, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8471 Eischen, 8, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 101.106.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074445.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FLOMATRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R. C. Luxembourg B 112.036.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2006, réf. DSO-BS00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 juillet 2006.

Signature.

(971570.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

S.A.I.L. - SOCIETE D'ASSISTANCE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R. C. Luxembourg B 95.718.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 juin 2005, réf. DSO-BF00304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juillet 2006.

S.A.I.L. S.A.

A. Kaiser

Administrateur délégué

(976147.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

S.A.I.L. - SOCIETE D'ASSISTANCE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R. C. Luxembourg B 95.718.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2006, réf. DSO-BS00023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juillet 2006.

S.A.I.L. S.A.

A. Kaiser

Administrateur délégué

(976150.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

PROMA UNTERNEHMENSBERATUNG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 40, boulevard G.-D. Charlotte.

H. R. Luxemburg B 111.865.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, einregistriert in Luxemburg, den 25. Juli 2006, Ref. LSO-BS09266, ist im Handelsregister RCS in Luxemburg am 25. Juli 2006 hinterlegt worden.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Juli 2006.

Unterschrift

Mandataire

(074567.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MARCOM HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.443.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signatures.

(074865.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

85671

BISCOE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.084.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(074561.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

BISCOE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.084.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(074560.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

BISCOE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.084.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(074559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

BISCOE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.084.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(074557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**SOCIETE DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG,
Société coopérative.**

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074868.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

DRS CONSULTING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.810.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

DRS CONSULTING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.810.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074777.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

BIS&S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 106.776.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 2006.

Pour BIS&S, S.à r.l.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(074998.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

HOTELINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 55.256.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075136.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**CEPAL, SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE
PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.879.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02628, que le mandat du commissaire et réviseur d'entreprise MONTBRUN REVISION, S.à r.l. a été confirmé pour les exercices 2001 à 2006 inclus.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075379.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

AMADEUS PORCELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 73.417.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.
Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075252.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CLEARWIRE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 100.259.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.
Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075259.6//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

GLORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 101.059.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.
Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075263.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

SOCIETY OBJECTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.968.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 20th, 2006, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Niklas Björkman and Mr Mikael Holmberg, as well as Mrs Nadine Gloesener as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 juillet 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Niklas Björkman et Mikael Holmberg, ainsi que Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07640. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075652.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

RISTORANTE LA FONTANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 63.601.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075361.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CEPAL, SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 13.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02628, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(075374.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

BALKAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38/40, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 103.526.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 juillet 2006.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(075384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

«InSyDe», INFORMATION, SYSTEMES ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075431.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

E-SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 76.159.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 juillet 2006.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(075462.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

SALON ISABEL COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.964.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COIFFURE CLAIRE, S.à r.l.

Signature

(075448.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

GNT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 87.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 juillet 2006.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(075465.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

LOCATIONS PRIVEES AGENCE ALDRINGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.115.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 juillet 2006.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(075469.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

DU FORT INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.603.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 juillet 2006

Résolution

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075747.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

MAFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schumann.
R. C. Luxembourg B 83.779.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 juillet 2006.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(075470.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signatures.

(075496.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

GlaxoSmithKline VERWALTUNGS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.032.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Dassonville

Administrateur

(075538.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

GlaxoSmithKline INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.232.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Dassonville

Administrateur

(075534.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

EUROPEAN NETWORK FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 83.289.

Herr Claus Weltermann ist von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 30. Juni 2006 zurückgetreten.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft zum 1. Juli 2006 wie folgt zusammen:

- Herr Volker Kurr,
- Herr Hans-Jürgen Löckener, und
- Herr Ingo Mainert.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075703.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

85677

AMSIT, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 64.893.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 30 juin 2006

A l'unanimité, l'assemblée générale a décidé:

1. De renouveler le conseil d'administration. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Benoit Pirotte, domicilié Chemin de la Cense Brûlée, 30A à Vieux Genappe, Belgique;
 - Monsieur Marc Evrard, domicilié rue du Mazy, 4 à Soy;
 - Monsieur Paul Deprez, domicilié rue du Menuisier, 21 à Woluwé Saint Lambert.

Le mandat des administrateurs élus est d'une durée de trois ans. Leurs mandats prendront donc fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Et à l'instant, le conseil d'administration se réunit et procède à la nomination de Monsieur Marc Evrard au poste de Président du conseil d'administration et de Monsieur Benoît Pirotte au poste d'administrateur délégué.

Pour extrait conforme

Pour AMSIT S.A.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(076561.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3,380,760.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.974.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg, le 23 mars 2006, il a été décidé:

- d'accepter les démissions avec effet au 31 mars 2006 de Monsieur Bruce Lowry et de Monsieur Thomas D. Wren de leur fonction de gérants de la Société;
- de nommer en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 24 mars 2006 Monsieur J. Tom Houghton, employé, résidant au 435 S. Tryon Street, N° 4, Charlotte, North Carolina 28 202 USA;
- de nommer PricewaterhouseCoopers dont le siège social est établi au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en qualité de réviseur de la Société, ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2007;
- de préciser que l'adresse de Monsieur Michael Kidd, gérant de catégorie B, est désormais le 28, rue Puert à L-5433 Niederdonven.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour MBNA RECEIVABLES LIMITED

M. Kidd

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076669.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ROUMANINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.986.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juillet 2003 que Monsieur Fares Samir a démissionné de son poste d'administrateur. Madame Liette Gales a démissionné de son poste de Commissaire aux comptes et a été remplacé par la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075779.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

85678

MAPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 69.707.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de MAPPING INTERNATIONAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075837.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 54.839.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076343.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

B. ET C.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 5.140.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 24 mai 2006 que:

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Vincent de Dorlodot comme président du Conseil, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, renouvellements compris.

Pour extrait conforme, délivre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076436.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

JANES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.969.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076934.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BS-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.268.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

(076935.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.354.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(076939.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ARGOS SODITIC PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.717.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(076942.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CHIMENTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 5, rue du Lavoir.
R. C. Luxembourg B 23.376.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(077177.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TELESPAZIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.876.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2002

Résolution

La société a reçu les lettres de démission de Monsieur Paolo Serra en tant que Président et Administrateur de la Société et de monsieur Fabio Morvilli en tant qu'Administrateur de la Société.

Après discussion, l'Assemblée prend, à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Paolo Serra en tant que Président et Administrateur de la Société et de Monsieur Fabio Morvilli en tant qu'Administrateur de la Société et elle leur exprime la profonde gratitude de la société pour les services qu'ils ont rendu à la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELESPAZIO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075744.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

85680

SOFCO GROUPE S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 198.400,-.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.172.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2006 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et Mme Anne Compère, est renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS02029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075770.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

IPN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.518.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 juillet 2006, que:

- L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de M. Frank Eijken ayant son adresse professionnelle à Mediapark, Sumatralaan 47, GP 1217 Hilversum et Messieurs Fons van Westerloo, Elmar Heggen, et Christian Hauptmann ayant leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg pour une durée se terminant à la date de prise d'effet de la fusion.

- L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme Réviseur d'entreprises de la société KPMG AUDIT ayant son adresse au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une durée se terminant à la date de prise d'effet de la fusion.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076430.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

IPN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08839, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(076425.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.
